



Formation CSE SSCT

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

Objectifs de la formation **obligatoire** (pour tous les élus CSE – article L2315-18 du Code du travail)

Cette formation vise à permettre aux membres du Comité Social et Économique (CSE / CSSCT) :

- D'exercer leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail
- De comprendre le cadre légal applicable à la prévention des risques professionnels
- D'analyser les situations de travail et d'identifier les risques professionnels
- De contribuer activement à la démarche de prévention dans l'entreprise
- De collaborer efficacement avec les autres acteurs de la prévention

Programme :

→ Découvrir Le CSE, le droit et ses outils

Identifier les bons outils pour agir efficacement en tant qu' élu.

→ Réglementation SSCT

Obligations et responsabilités et principes généraux de prévention.

→ Le vocabulaire de la prévention

MAD, danger, risque, exposition...

→ Accidents du travail et maladies professionnelles

Définitions et conséquences.

→ Les acteurs de la prévention

→ Fonctionnement du CSE

→ Missions SSCT du CSE

Inspection / Consultation / Droit d'alerte / Enquête

L'arbre des causes

→ Exercice terrain : accompagner une inspection

→ Évaluer les risques professionnels

Risques physiques et psychosociaux, expositions, pénibilité, cotation, hiérarchisation.

→ Le Document Unique (DUERP)

Lire et comprendre un DUERP pour proposer des mesures de prévention.

Durée de la formation :

5 jours (Renouvellement possible en **3 jours**). Pour les membres titulaires ou suppléants des CSE.

L'intervenant spécialiste en prévention des risques et expert CSE.

Méthodes et moyens pédagogiques : modernes et dynamiques. Partage de documents pratiques : grilles d'inspection, trames d'enquête, fiches mémo.

Attestation de formation délivrée à chaque participant.

Organisme de formation habilité par la DREETS Hauts-De-France pour toutes les formations obligatoires du CSE.